

projeté est de déterminer le statut juridique de cette institution au Canada et de conférer aux représentants des pays membres qui font partie de son Conseil, ainsi qu'à ses fonctionnaires, les privilèges et immunités nécessaires au libre exercice de leurs fonctions, aux termes de la loi sur les privilèges et les immunités (Nations Unies).

Accords internationaux

Le Canada a conclu en 1950 trente et un accords internationaux, soit huit accords multilatéraux et vingt-trois accords bilatéraux. La liste complète de ces accords figure à l'Annexe A, page 62.

Représentants diplomatiques et consulaires au Canada

Les représentants diplomatiques et consulaires du Canada ont été accrédités à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949. Les accréditations ont été accordées à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949.

Les accréditations ont été accordées à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949.

Les accréditations ont été accordées à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949.

Les accréditations ont été accordées à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949.

Les accréditations ont été accordées à 100 postes, soit 100 postes de plus qu'en 1949.